



# La MASCOTTE 2011 DE LA CUISINE

» LE CENTRE D'ART LA CUISINE EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GRAINES DE TERROIR (WWW.GRAINESDETERROIR.COM) ORGANISE UN **CONCOURS GRATUIT INTITULÉ "LA MASCOTTE DE LA CUISINE"**.

LE CONCOURS INVITE TOUS LES GOURMANDS À PROPOSER À UN JURY UN PRODUIT OU UNE PRÉPARATION CULINAIRE REMARQUABLE QUI DEVIENDRA LA MASCOTTE DU CENTRE PENDANT UN AN.

» CETTE ANNÉE, LES CANDIDATS DEVRONT SUIVRE L'ÉTHIQUE "**LOCAVORE**". » LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DU **14 MAI 2011 AU 19 AOÛT 2011**.

## THÈME DU CONCOURS 2011

Chaque année, le concours est parrainé par une association qui oriente le concours en choisissant le thème. **Pour l'édition 2011, nous avons invité l'association Graines de Terroir** qui réunit un collectif d'agriculteurs et d'éleveurs du Tarn-et-Garonne investis dans la production biologique. **Ils ont choisi comme thème "locavore"**.

Le mouvement locavore encourage les consommateurs à acheter des produits frais et de saison, à acheter sur les marchés à des agriculteurs ou paysans locaux, à choisir leurs propres aliments, en faisant valoir la qualité des produits frais et des produits locaux.

**Les candidats devront donc proposer des produits ou des plats comestibles** réalisés uniquement avec des aliments qui sont produits dans un rayon de 100 km autour de chez eux en suivant l'éthique de l'association Graines de Terroir quant au respect de l'environnement.

Pour trouver des producteurs qui s'inscrivent dans les démarches qualitatives évoquées, vous pouvez vous renseigner auprès des AMAP proches de chez vous ou des organismes suivants :

- [www.grainesdeterroir.com](http://www.grainesdeterroir.com)
- <http://bio82.fr>
- [www.irqualim.net](http://www.irqualim.net)

## PARTICIPANTS

**Peuvent participer au concours toute personne habitant ou non la ville de Nègrepelisse. Le concours ne s'adresse pas uniquement aux cuisiniers professionnels.** Il vise à faire reconnaître la richesse des savoir-faire de toute personne amoureuse de la cuisine et curieuse d'y participer. Aussi, les projets d'amateurs ont tout autant de potentiel à être élus "mascotte" que ceux des professionnels.

**Les candidatures peuvent se faire à titre individuelle ou collective.**

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Les candidats peuvent s'inscrire du 14 mai 2011 au 19 août 2011 en remplissant un bulletin d'inscription** disponible sur demande par téléphone ou mail, ou venir s'inscrire directement au bureau du centre d'art.

La cuisine

3 place du Monument aux Morts - 82800 Nègrepelisse  
05 63 67 39 74 [info@la-cuisine.fr](mailto:info@la-cuisine.fr) - [www.la-cuisine.fr](http://www.la-cuisine.fr)

**Le jury se réunira le jour du comice agricole de Nègrepelisse, le mardi 30 août 2011.**

**Les candidats devront venir déposer leur projet ce même jour entre 10 h et 14 h** afin qu'il puisse être dégusté par les membres du jury. Si toutefois cela n'était possible, ils peuvent venir les déposer la veille au bureau de La cuisine de 8 h 30 à 18 h.

**La délibération du jury aura lieu le même jour**, et la remise des prix sera faite le soir même lors du dîner du comice agricole de la ville de Nègrepelisse.

**Les candidatures devront se présenter comme suit :**

- un court texte de présentation du plat ou du produit qui expliquera ses caractéristiques et ses qualités,
- la liste des ingrédients utilisés, leur lieu de production ainsi que le nom du producteur, témoignant ainsi du respect de la thématique locavore du concours,
- le produit ou le plat afin qu'il soit dégusté par l'ensemble des membres du jury,
- une enveloppe avec les coordonnées du candidat. Chaque candidat pouvant faire au maximum deux propositions.

## DÉSIGNATION DU GAGNANT ET ATTRIBUTION DU PRIX

**Le jury évaluera la qualité des candidatures selon les critères suivant :**

- qualités gustatives,
- originalité de la proposition,
- qualité de la présentation,
- respect de l'éthique locavore.

Les propositions peuvent consister en la présentation d'un produit remarquable, d'un plat traditionnel ou de sa réinterprétation, ou encore d'une création originale.

**Le jury sera composé par :**

- un représentant de l'association Graines de Terroir,
- un cuisinier,
- un artiste,
- un conseiller municipal de la ville de Nègrepelisse,
- un représentant du Comice agricole,
- un représentant de l'équipe du centre d'art.

**Le jury pourra accorder trois prix**, le premier étant attribué au projet retenu pour être La mascotte de La cuisine. Les trois lauréats se verront remettre un trophée ainsi que des paniers gourmands offerts par l'association Graines de Terroir.

## DROIT D'AUTEUR ET DROIT À L'IMAGE

**La photographie du lauréat sera exposée dans le centre d'art. Celle de sa proposition pourra être diffusée sur différents supports :** tee-shirt, tasse, tablier, etc., ainsi que dans des revues afin de concourir à la **promotion de La mascotte de La cuisine.**

**Aussi, les candidats, participant au concours, acceptent de céder leur droit d'auteur et leur droit à l'image** garantissant les organisateurs contre tout recours, actions ou réclamations que pourraient former à titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cités ci-dessus.

